

**DISCOURS DU MINISTRE DES TRANSPORTS
A LA CEREMONIE DE REMISE DES DIPLOMES
AUX ACTEURS DU TRANSPORT ROUTIER
ABIDJAN, LE 20 NOVEMBRE 2018**

Mesdames et Messieurs les Membres du Cabinet ;

**Mesdames et Messieurs les Représentants des
Partenaires au Développement (Banque Mondiale,
Union Européenne, Banque Africaine de
Développement ;**

**Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission Nationale de Sécurité Routière ;**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,
Directeurs Centraux et Chefs de Service ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des
Organisations Professionnelles du secteur des
Transports ;**

**Mesdames et Messieurs les Responsables des ONG
actives dans la Sécurité Routière ;**

Honorables invités ;

Chers amis journalistes ;

Mesdames et Messieurs.

Le transport routier, épine dorsale de toutes les activités économiques dans la Sous-région ouest africaine, a un effet structurant sur les autres activités.

Son développement facilite la mobilité des populations et l'acheminement des matières premières, notamment agricoles, et des produits manufacturés, depuis les zones de production jusqu'aux zones de transformation, de commercialisation et de consommation.

Puissant stimulant de la compétitivité des économies nationales, le transport routier suscite les investissements privés et l'intégration à l'économie internationale.

En Côte d'Ivoire, ce secteur a été marqué, au cours des dix dernières années, par de nombreux dysfonctionnements et faiblesses caractérisés notamment par un manque d'organisation des acteurs et une insuffisance de formation des acteurs qui l'animent.

Pour faire face à cette situation, l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers le Ministère des Transports, a engagé une importante réforme en vue de la modernisation de ce secteur.

Ladite réforme vise, entre autres, à la mise en place d'un dispositif réglementaire pour un meilleur encadrement des acteurs, l'utilisation des TIC, en vue de fiabiliser toutes les opérations de production de titres de transport, la

formation des acteurs du transport routier, la mise en place d'une police dédiée à la sécurité routière, etc.

Le volet formation consacre la volonté du Gouvernement de lutter contre le déficit de professionnalisme des acteurs de ce secteur.

En effet, placé au cœur de la réforme, le relèvement du niveau professionnel des transporteurs et des conducteurs constitue un acte majeur dans la recherche de la performance et de la gouvernance au titre du transport routier.

Le succès de cette opération, permettra d'éviter et de réduire :

❖ **En ce qui concerne les conducteurs**

- Les comportements dangereux sur la route pouvant être à l'origine d'accidents de la circulation,
- Une usure accélérée du matériel roulant ;

❖ **En ce qui concerne les gestionnaires**

- La gestion désordonnée de l'entreprise et une faible rentabilité, débouchant sur des pratiques dangereuses ;
- La surcharge des véhicules (qui peut également être le fait des conducteurs) provoquant une usure prématurée du véhicule mais également une détérioration accélérée du réseau routier ;

- L'augmentation des temps de travail (et particulièrement de conduite) des conducteurs avec les risques afférents ;
- Le mauvais entretien des véhicules qui, compte tenu de leur âge, nécessitent un suivi particulier.

En revanche, c'est une excellente qualité de transport qui verra le jour.

Mesdames et Messieurs les conducteurs et transporteurs,

Je vous prie de comprendre qu'il s'agira désormais pour les gestionnaires d'entreprises de transport et pour les conducteurs routiers, de suivre des formations obligatoires, préalables à l'entrée en activité.

Ainsi, l'exercice de ces métiers sera dorénavant soumis à une formation préalable dans un centre agréé. Cette formation est sanctionnée par une attestation de capacité professionnelle pour les gérants des entreprises de transport routier et par un Certificat d'Aptitude à la Conduite Routière (CACR) pour les conducteurs.

Aujourd'hui, c'est à 79 transporteurs formés que nous remettons leurs diplômes après un premier lot de 645, pour un total de 724 gestionnaires d'entreprises de transports formés.

D'ici la fin de l'année, à l'issue du processus administratif et juridique, en cours, les 1971 conducteurs formés recevront à leur tour, leurs diplômes.

Mesdames et Messieurs, ces pas décisifs dans la recherche de performance de notre transport routier sont le résultat d'efforts issus de l'appui de l'Union Européenne, qui assure ainsi, le début de renforcement des capacités des Gestionnaires et des Conducteurs.

Au nom du Gouvernement, je voudrais remercier ce précieux partenaire qui nous accompagne sur le chemin de la professionnalisation du secteur des transports routiers.

J'encourage la Banque Mondiale, à travers le PAMOSSET, à poursuivre la formation des acteurs du transport routier, avec un objectif de 5000 acteurs à former en 2019, dont 1500 gestionnaires d'entreprises de transport routier et 3500 conducteurs.

Il n'est pas exclu, qu'avec la stratégie en cours d'élaboration, la formation se fasse sur l'ensemble du territoire, plutôt qu'Abidjan seulement.

Chers amis gestionnaires d'entreprises de transport routier et conducteurs routiers, désormais vous êtes des professionnels dans le sens de la Loi d'Orientation du Transport Intérieur (LOTI). Vous avez la lourde responsabilité d'être les ambassadeurs de la réforme.

Votre comportement doit refléter l'âme, le profil et l'attitude du nouvel acteur de transport sur le chemin de l'émergence.

Le Président de la République compte sur vous. Le Premier Ministre et le Gouvernement comptent sur vous. Et toute la nation compte sur vous.

Que Dieu vous vienne en aide et vous inspire.

Je vous remercie.

Amadou KONE